

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

Agence nationale de l'habitat

**Délibération n° 2013-15 du 13 mars 2013 du conseil d'administration de l'Agence nationale  
de l'habitat : abrogation de la délibération prise en application de l'article 7-A du RG**

NOR : ETL1310589X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La délibération n° 2010-11 du 5 mai 2010 relative à des dispositions prises en application de l'article 7-A du RGA est abrogée.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 13 mars 2013.

*Le président de l'Anah,*  
D. BRAYE